

<u>Axe :</u> Se doter d'outils adaptés	<u>Intitulé de l'action :</u> Écrire le projet linguistique de l'IRPA	<u>Fiche action n° :</u> 3.1
<u>Pilote(s) :</u> Stéphanie BEREDA Marie-Hellene LESAFFRE Catherine MINNE Christine PILLOT	<u>Échéancier :</u> - Démarrage en Octobre 2016	

❖ **Le contexte**

La communication consiste en une transmission de message. Ce message peut être oral, écrit ou gestuel. L'IRPA propose plusieurs modes de communication : le français oral avec ou sans LPC, et la LSF. L'écriture d'un projet linguistique a pour finalité de mettre en cohérence tous ces modes de communication et d'harmoniser les pratiques des professionnels en la matière. Il constituera un véritable « fil rouge » pour les équipes.

L'accompagnement proposé en matière de communication doit être adapté à chaque jeune en fonction de ses besoins et de ses souhaits et de ceux des représentants légaux, et de l'évolution de son projet personnel. Une véritable continuité du parcours doit être mise en place pour chaque enfant en matière de communication. Tout jeune pris en charge à l'Institut doit maîtriser une langue à la sortie. Le projet linguistique sera garant de cette continuité.

❖ **Les objectifs**

- Garantir une cohérence et une continuité entre les différents modes de communication tout au long du parcours
- Réaffirmer l'offre de communication multimodale et spécialisée de l'IRPA, conformément aux obligations législatives
- Harmoniser les pratiques professionnelles relatives aux modes de communication

❖ **Les propositions d'actions**

- Démarcher des partenaires extérieurs capables d'accompagner l'IRPA dans l'élaboration de son projet linguistique

- Constituer un groupe de travail représentatif des différents corps de métier au sein de l'Institut, et des approches communicationnelles afin d'élaborer le projet linguistique
- Intégrer le projet linguistique en annexe du projet d'établissement dès son élaboration